



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY  
CHER

*En exercice* : 29

*Présents* : 17

*Absents représentés* : 12

*Absent non représenté* : /

*Ne prennent pas part au vote* : /

*Votants* : 29

*Date de convocation* : 21 mars 2025

*Date d'affichage de la convocation* : 21 mars 2025.

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

### Délibération n° DEL.2025-04-26

#### Plan de financement de l'aéroskate

Le 1<sup>er</sup> avril 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

**Présents** : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GIRARD LEBRUN Sandra. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

**Absents ayant donné un pouvoir** : BIESSE Thierry à AILLOT Sonia. BROUSSE Franck à MONDON Josiane. CATON Samuel à LE PAVOUX Éric. CERVEAU Frédéric à PRUDENT Adrien. CLOSTRE Jacques à DESROCHES Gilles. GAUTRON Marina à PRUDENT Didier. GROSJEAN Yoann à DACQUIN Sébastien. JORO Vincent à DUPLAIX Nathalie. LEGER Pauline à GIRARD LEBRUN Sandra. LEUILLER Patricia à MERCIER Martine. MANIVERT Sonia à MIGNON Brigitte. MEGHERBI Djamel à LECLERC Stéphanie.

**Absents non représentés** : /

**N'ont pas pris part au vote** : /

**Secrétaire de séance** : Gilles DESROCHES

Accusé de réception en préfecture  
018-211802137-20250403-DEL-2025-04-26-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2025  
Date de réception préfecture : 03/04/2025

**Rapporteur** : Éric LE PAVOUX

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'aéroskate proposé par le Conseil Municipal des Enfants 2023-2024,

Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 11 mars 2025,

Considérant qu'il convient de solliciter une subvention de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus (Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes) afin de financer une partie de ce projet,

Le rapport d'Éric LE PAVOUX au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **ABROGE** la délibération du Conseil Municipal n° DEL.2024-12-132 du 10 décembre 2024,
- **APPROUVE** le plan de financement relatif au projet d'aéroskate comme suit :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Aéroskate	8 151.74 €	Communauté d'Agglomération Bourges Plus Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes (DISC) - 50%	4 075.87 €
		Commune de Saint-Germain-du-Puy - 50%	4 075.87 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 151.74 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 151.74 €</b>

- **AUTORISE** Madame la Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus (Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes),
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer et à suivre l'exécution de tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Gilles DESROCHES



La Maire,

Marie-Christine BALBOUIN



**Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 03 avril 2025 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :**  
<https://www.saintgermaindupuy.fr>

Accusé de réception en préfecture  
018-211802137-20250403-DEL-2025-04-26-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2025  
Date de réception préfecture : 03/04/2025